

Pathologie en périnatalité 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2003.F.23 Degré d'études : Bachelor Master
 Année académique : 2023-2024 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} Crédits ECTS : 11
 Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice
 Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le
 Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb4
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage (pour les spécifiques, voir syllabus)

- Décrire et identifier toutes les particularités concernant le système des urgences dans le canton de Genève
- Détecter et mettre les mesures immédiates en place dans les cas d'urgence vitale en lien avec la périnatalité et la néonatalogie
- Décrire les risques liés aux pathologies respiratoires, cardio-vasculaire, neurologiques, digestives, dermatologiques, endocriniennes et urinaires dans un contexte de périnatalité et de néonatalogie.

Haute école de santé
Genève

- Expliquer la physiopathologie des pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, neurologiques, digestives, dermatologiques, endocriniennes et urinaires dans un contexte de périnatalité et de néonatalogie.

4. Contenus et formes d'enseignement

Le module **Pathologie en périnatalité 2** aborde les thématiques suivantes en lien avec la périnatalité :

- Généralités en lien avec les urgences
- Pathologies respiratoires
- Pathologies cardio-vasculaires
- Pathologies neurologiques
- Pathologies digestives
- Pathologies dermatologiques
- Pathologies endocriniennes
- Pathologies urinaires
- Séminaires en lien avec le deuil périnatal, les soins palliatifs
- La génétique
- Le stress périnatal
- L'obstétrique en pays émergents

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Classe inversée- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Activités pédagogiques en e-learning
- Pratiques simulées
- Relation professionnelle
- Séminaires : accompagnement et deuil périnatal
- Skills : Examen clinique (atelier pratique), Ateliers CTG, BLS, Réanimation néonatale, ECG, Atelier ABCDE
- Séance pédagogique
- Autre

Exigences de fréquentation :

80% de taux de présence soit 20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures totales de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Skills – Séance pédagogique – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant. e ne pourra pas se présenter aux examens.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur trois notes (A, B et C) voir syllabus pour plus de détails.

Note A. Trois contrôles continus sont prévus durant le module. Le cumul des points des trois contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10è, constitue la note A. La note A constitue le 1/3 de

la note finale qui sera notifiée dans IS-Académia. La note A doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

Note B. Une démarche de soins individuelle sous forme écrite est prévue durant le module. Cette démarche de soins constitue la note B. La note B, arrondie au 10^è, constituera 1/3 de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

Note C. Un examen clinique objectif et structuré (situation simulée) est prévu en fin de module. Cet examen constitue la note C. La note C, arrondie au 10^è, constituera 1/3 de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note C doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A, B et C obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- Si la note au point (A) est insuffisante : un nouvel examen oral ou écrit est réalisé et déterminé par la référente du module
- Si la note à la démarche de soins (B) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
- Si la note à l'examen clinique objectif et structuré (C) est insuffisante : un nouvel examen est réalisé et déterminé par la référente du module.

Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier

Période : au plus vite, à définir avec la responsable filière.

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible. Un évaluateur supplémentaire peut être requis.

Répétition

- Si les 3 notes (A, B et C) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B et C)

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

voir syllabus.

8. Responsable de module

Responsable : Maud Elmaleh Morand

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 02.02.2024 par

Catia Nunno Paillard

Responsable de la filière